

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : Châtellerault – parking du Bœuf Rouge
Acquisition d'un terrain situé 27 quai Alsace Lorraine
appartenant à monsieur et madame Thomas FAUVEL

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre d'améliorer la desserte du parking du bœuf rouge à Châtellerault, monsieur et madame FAUVEL ont donné leur accord pour céder à la ville un terrain situé 27 quai Alsace Lorraine, cadastré section DO n°314 pour une superficie de 14 m².

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales, relatif à la purge des privilèges et hypothèques,

VU les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'accord de cession en date du 24 août 2009,

CONSIDERANT que cette parcelle a vocation à tomber dans le domaine public,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'acquérir de monsieur et madame Thomas Fauvel un terrain situé 27 quai Alsace Lorraine à Châtellerault, cadastré section DO n°314 pour une superficie de 14 m², moyennant l'euro symbolique,

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la collectivité, en l'étude de maître Duval, notaire à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100 ouvert au budget 2009.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Commune : CHATELLERAULT
Section : DO
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Date de l'édition : 22/06/2009
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage **3743 N**
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
Centre des impôts foncier de :
CHATELLERAULT
37 rue de la Brelandière
86108 CHATELLERAULT
Tél : 05 49 20 06 33
Fax : 05 49 20 06 76
cdif.chatellerault@dgfin.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué
sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le par M.
géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 64/63
A Chatellerault, le 7 juillet 2009
Signatures des propriétaires

Document d'arpentage dressé par :
M. Alain AMOSSE - Géomètre-Expert
à CHATELLERAULT
Date : 9 / 7 / 2009
Signature : S.A.R.L. A.G.E.A.
Alain AMOSSE - Thibaut GIRAUD
Géomètres-Experts Associés
(1) Par le présent document, les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 64/63
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre, architecte, etc.)
Représentant qualifié de l'assiette cadastrale : 86100 CHATELLERAULT

